

La jeunesse de Louis XIV

1. Un roi très jeune

Fils de Louis XIII, Louis XIV naît en 1638. Il n'avait que 5 ans quand il est devenu roi.



Couronne

Sceptre

Fleur de lys

2. La régence

Louis XIV étant trop jeune pour gouverner, la France est dirigée par une régence* composée d'Anne d'Autriche (sa mère) et du cardinal de Mazarin.



3. Un roi autoritaire

En 1661, à la mort du cardinal de Mazarin, Louis XIV décide de gouverner seul, en souverain absolu*. Louis XIV considère que c'est Dieu qui donne les rois aux Hommes, la monarchie est de droit divin*.

Toute puissance, toute autorité réside dans la main du roi. [...] Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos Etats nous appartient. [...] **C'est Dieu qui a donné des rois aux hommes et lui seul a le droit d'examiner leur conduite.** **Les rois sont seigneurs absolus.** [...]

J'ai décidé de ne pas prendre de premier ministre, rien n'étant plus indigne que de voir, d'un côté, toutes les fonctions et de l'autre, le seul titre de roi. [...] Il fallait faire connaître que **mon intention n'était pas de partager mon autorité.**

D'après Louis XIV, 1688, Mémoires pour servir à l'instruction du Dauphin

← Dans ce texte, Louis XIV définit la **monarchie absolue** **de droit divin**

4. Colbert

Louis XIV nomme des ministres qui le conseillent mais c'est le roi qui prend les décisions seul. Les principaux ministres sont :

Colbert qui va réorganiser les finances, le commerce ;

Vauban qui va créer des villes fortifiées ;

Louvois qui va réorganiser l'armée.



Colbert (1619 – 1683)



Vauban (1633 – 1707)



Louvois (1641 – 1691)